
Extrait des registres de la société populaire de Valence (Drôme) relatif au citoyen Payan, procureur général syndic, qui a participé aux victoires des armées de la République, lors de la séance du 12 brumaire an II (2 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des registres de la société populaire de Valence (Drôme) relatif au citoyen Payan, procureur général syndic, qui a participé aux victoires des armées de la République, lors de la séance du 12 brumaire an II (2 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 164;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41403_t1_0164_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Drôme, avait bien mérité des républicains de ce département.

Insertion au « Bulletin » (1).

I.

Lettre de la Société populaire de Valence (2).

« Valence, le 29^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La Société populaire de la ville et du bourg-lès-Valence, sobre d'éloges, mais sachant apprécier les vertus civiques et les talents révolutionnaires, vient de rendre un témoignage, unanime et honorable en faveur du citoyen Payan, procureur général syndic, en proclamant qu'il avait bien mérité de tous les républicains de son département. Nous remplissons le vœu de l'Assemblée générale, en vous adressant un extrait de son arrêté.

« Les membres composant le comité de correspondance de la Société populaire de la ville et du bourg-lès-Valence.

« BERANGER; TOURRETTE, *secrétaire*; LASSERRE; BAR; PAQUET; EXPERTON; COTTE; TACHE; URTIN. »

II.

Extrait des registres de la Société populaire de Valence (3).

Séance extraordinaire du 4 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Le motif de la Convention était l'importance des nouvelles reçues des armées de la République près Lyon et Toulon. Le citoyen Joseph-François Payan, procureur général syndic de la Drôme, a fait part des différents succès qu'elles avaient obtenus contre ces deux villes infâmes, et de l'espoir fondé de la prochaine destruction de Lyon, ce repaire de louveteaux et de tigres qui devaient désoler la terre sainte de la liberté, de cette ville contre laquelle le génie tutélaire des vertueux républicains a fait tomber l'anathème que l'exécration Isnard avait osé vomir contre Paris.

Un membre, porté à la tribune par l'enthousiasme de l'admiration envers le vertueux procureur général syndic en a présenté un tableau parfaitement conforme à celui qui était peint dans le cœur de tous les membres. Il a retracé l'homme réunissant toutes les qualités précieuses du citoyen et du fonctionnaire public; il l'a montré partout électrisant par le feu ardent de

son républicanisme, partout accessible et répandant les lumières et l'instruction, très assidu dans son poste, joignant l'aménité à la fermeté dans l'exercice de ses fonctions, maintenant dans l'ordre du jour toutes les mesures de salut public, se consumant par ses travaux pour le triomphe de la liberté; il a rappelé son incorruptibilité, son courage et son chagrin au milieu des pièges de l'hydre fédéraliste avec laquelle on a vainement tenté de le familiariser, les écrits lumineux sortis de sa plume féconde pour nous garantir des ravages de ce monstre; enfin les deux fameuses séances du 24 juin et des 7, 8 et 9 septembre qu'il a provoquées et qu'on reconnaît toujours comme les boulevards contre lesquels aura échoué le monstre du fédéralisme.

La Société tout entière, prévoyant et devançant les conséquences d'un éloge si justement mérité, a proclamé simultanément que le citoyen Payan avait bien mérité de tous les républicains de son département et a arrêté qu'extrait du présent serait envoyé à la Convention nationale.

Collationné :

EXPERTON, *président*; F. FOREST, *cadet, secrétaire*; URTIN, *secrétaire*; TOURRETTE, *secrétaire*.

III.

Lettre de la Société populaire de Valence (1).

« Valence, le 29^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La Société populaire de la ville et du bourg-lès-Valence, a proclamé dans sa séance du 3 octobre (vieux style), que le citoyen Boisset, représentant du peuple délégué dans le département de la Drôme, avait bien mérité des républicains de ce département; nous nous hâtons de remplir son vœu en vous transmettant l'extrait de son arrêté dicté par la juste reconnaissance des sans-culottes du chef-lieu de la Drôme.

« Les membres composant le comité de correspondance de la Société populaire de la ville et du bourg-lès-Valence.

« BERANGER; URTIN; TOURRETTE, *secrétaire*; BAR; PAQUET; LASSERRE; COTTE; TACHE; EXPERTON, *président*. »

IV.

Extrait du registre de la Société populaire de Valence (2).

Séance du 3 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Le représentant du peuple Boisset, que la Société possédait dans son sein, confondu parmi

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 267.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 763.

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 763.

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 763.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 763.